

CONSULTATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

École mercredi ou samedi matin ?

Chers parents, la réforme des rythmes scolaires va être mise en œuvre.

La commune de Magny-les-Hameaux va rencontrer le 19 février des représentants de parents en vue d'une application de cette réforme à la rentrée 2014.

Afin de recueillir votre avis et de mieux vous représenter auprès de la municipalité, le conseil local FCPE de Magny a décidé de lancer une consultation auprès des familles.

Merci de répondre

avant le Lundi 18 février

par mail (fcpemagny@yahoo.fr) ou papier, à déposer dans la boîte aux lettres FCPE de votre école.

Si les deux parents n'ont pas le même point de vue, retournez-nous deux questionnaires distincts.

Que prévoit la réforme ?

- des temps d'apprentissage journaliers raccourcis et compensés par une demi-journée supplémentaire
- l'ajout d'une demi-journée supplémentaire, le mercredi matin ou le samedi matin, au choix des communes.
- la prise en charge des enfants dans l'école jusqu'à 16h30, ce qui signifie que des activités péri-scolaires devront être mises en place par les communes (sport, musique, jeux...) sur les créneaux libérés par le report sur le mercredi ou le samedi. (Décret 2013-77 du 24 janvier 2013)

Pour appliquer localement cette réforme, la FCPE défendra 3 principes :

- Choisir **la solution la plus bénéfique pour les enfants** dans leur ensemble et pour la qualité des apprentissages.
- Maintenir **le principe de gratuité de l'école** pour toutes les activités se déroulant entre 9h et 16h30.
- Intégrer **le travail de révision des leçons dans le temps scolaire** (=égalité pour tous les enfants, pas de travail à la maison, donc des journées réellement moins chargées pour les enfants).

PRÉCISEZ SI :

A/ Vous êtes plutôt favorable à la classe le **mercredi matin** car (vous pouvez cocher plusieurs réponses)

- ce choix vous semble plus bénéfique pour l'enfant car il maintient une continuité du rythme dans la semaine
- de toutes les façons, votre enfant doit se lever tôt le mercredi matin pour aller au centre de loisirs
- votre enfant pratique des activités extrascolaires le samedi matin et vous craignez qu'il soit difficile de reporter les cours sur d'autres créneaux.

autres* :

B/ Vous êtes plutôt favorable à la classe le **samedi matin** car (vous pouvez cocher plusieurs réponses)

- ce choix vous semble plus bénéfique pour l'enfant car il limite la coupure du week-end
- votre enfant pratique des activités extrascolaires le mercredi matin et vous craignez qu'il soit difficile de reporter les cours sur d'autres créneaux.
- cela permet aux parents de rencontrer plus facilement les enseignants et les autres parents

autres* :

C/ Vous n'avez pas de préférence entre le mercredi ou le samedi matin

D/ Qu'attendez vous des activités péri-scolaires sur le temps scolaire (avant 16h30)?

- la réalisation des leçons
- des activités culturelles et sportives
- des activités de détente

École(s) de vos enfants

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> P. Prince | <input type="checkbox"/> R. Bonheur |
| <input type="checkbox"/> A. Gide Maternelle | <input type="checkbox"/> A. Gide élémentaire |
| <input type="checkbox"/> J.B. Corot | <input type="checkbox"/> Saint Exupéry |
| <input type="checkbox"/> F. Jammes | <input type="checkbox"/> A. Samain |
| | <input type="checkbox"/> L. Weiss |

Plus d'informations sur la réforme et ses conséquences, documents disponibles sur <http://fcpe78114.e-monsite.com/>